Une forte mobilisation citoyenne et associative sur le plateau de Saclay, pour conserver les terres agricoles et dire non à l'urbanisation

La préservation des terres agricoles de la zone de Corbeville pour laquelle nous sollicitons votre



soutien s'inscrit dans un combat plus large sur le plateau de Saclay : les habitants avec les agriculteurs, les associations, sont mobilisés de longue date pour conserver à ce territoire son caractère agricole, en refusant que s'implante une ville nouvelle à la place des espaces naturels qui font la richesse du plateau.

1. Quelques repères géographiques

Le plateau de Saclay¹ situé à environ 20 km au sud de Paris occupe une surface de 5 000 hectares dont plus de

la moitié est agricole (2 700 hectares), à cheval sur le département de l'Essonne et celui des Yvelines, bordé au nord par la vallée de la Bièvre (site classé depuis 2000) et au sud par celles de l'Yvette et de la Mérantaise.

La surface de terres agricoles s'est réduite au fil des ans avec d'abord l'installation d'entreprises polluantes dans les années 50 (CEPr, CEA), le développement de l'agglomération de St Quentin à l'ouest puis celle d'écoles supérieures au début des années 70, École polytechnique, HEC et plus récemment le centre technique Renault puis le synchrotron Soleil, les centres de recherche de Danone et de Thalès, etc.

2. Une vieille obsession ministérielle : l'urbanisation des terres agricoles du plateau de Saclay

Les Premiers ministres P. Messmer puis M. Rocard l'avaient envisagée et Christian Blanc écrivait dans son livre « la croissance ou le chaos » en 2006 : « le meilleur moyen d'éviter le mitage des terres agricoles du plateau, c'est d'anticiper la fin de la vocation agricole de celui-ci »!

Un projet d'opération d'intérêt national est lancé en 2005 par D. de Villepin, qui annonce clairement les enjeux : 150 000 logements. La loi Grand Paris en 2010 entérine cette évolution en transformant ce territoire en « pôle scientifique et technologique » prétexte à une urbanisation massive et irréversible du plateau : la construction de « 6 000 à 8 000 logements par an » est réaffirmée en novembre 2012 par JM Ayrault.

3. Le projet d'aménagement porté par l'Etat

Que dit la loi?

Dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN) instaurée en mars 2009, la loi Grand Paris de juin 2010 a prévu

- la création d'un pôle scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay,

Du nom du village de Saclay (moins de 3500 habitants)

- la délimitation d'une zone de protection naturelle, agricole et forestière du plateau de Saclay,
- un réseau de transport, le plateau de Saclay étant concerné par le projet de ligne métro 18

2 Concrètement quelles sont les conséquences ?

L'Etablissement Public de Paris-Saclay (EPPS), établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, transformé depuis peu en établissement public d'aménagement, a depuis la parution de la loi organisé le transfert d'organismes sur le plateau de Saclay, développé un projet de « ville cluster » et pesé de tout son poids en faveur de la création d'une ligne de métro sur le plateau de Saclay.

Les objectifs affichés sont démesurés!

- concentrer 20% de toute la recherche et développement française sur le cluster (sachant que plus de
- 40% des moyens de la recherche publique sont déjà concentrés en Ile-de-France)
- créer une ville : à ce jour le projet d'aménagement initial comprend au sud une programmation totale de plus de 1,7 millions de m² sur environ 560 hectares. Sur la frange sud, directement sur le plateau, dans un premier temps, 30 000 habitants supplémentaires sont prévus.
- créer un métro Orly/Versailles en aérien sur le plateau de Saclay d'un coût de l'ordre de 2,7 milliards d'euros.



4. Le point de vue des citoyens/nes et des associations

Un projet imposé

L'OIN puis le cluster ont été imposés par l'Etat, sans aucune concertation avec les personnes concernées : habitants, salariés des organismes déplacés, associations, élus, afin de passer par-dessus les oppositions.

La Commission Nationale du débat public n'a pas été saisie alors qu'elle aurait dû l'être conformément à la loi.

Le modèle de regroupement de la recherche sur un même lieu est obsolète :

Ce futur pôle doit résulter du regroupement de différents organismes scientifiques, universitaires, et entreprises, sur le plateau de Saclay, au motif qu'ils seraient plus performants lorsqu'ils seront plus proches, sur le modèle de la Silicon Valley américaine, un modèle porté au début des années 70 avec le déménagement de Polytechnique.

- → Mais la vraie Silicon Valley correspond à la moitié de l'Île-de-France avec plus de deux millions d'habitants et non à quelques kilomètres carrés sur un plateau!
- → Surtout, de récentes études² qui analysent les phénomènes de concentration dans la recherche montrent que ce modèle n'est plus pertinent et que concentration de la recherche rime avec moindre performance.

⁻ le CNRS indique que les résultats d'une étude internationale (décembre 2013) « permettent de remettre radicalement en question les postulats selon lesquels la production scientifique obéirait à un processus inéluctable de concentration dans quelques grandes métropoles » ;

⁻ une étude canadienne (novembre 2013) démontre que la trop grande proximité géographique crée de la rivalité et non de la coopération.

→Allant dans le même sens, on considère désormais que l'effectif optimum pour les universités de recherche est de l'ordre de 10 000 à 15 000 étudiants (exceptionnellement jusqu'à 30 000³) et Paris Saclay veut accueillir 60 000 étudiants!

L'opposition des salariés concernés par les déplacements d'emploi

Si la plupart des Conseils d'administration de ces établissements soumis à la pression de l'Etat et en particulier aux menaces de coupes budgétaires ont été obligés de voter favorablement au transfert sur le plateau, en revanche les salariés ont manifesté leur forte opposition (tracts, rencontre avec la ministre de la recherche).

- →à noter le refus des Mines ParisTech de participer à l'IDEX Saclay en 2011 et le refus de l'Ecole des Mines de déménager.
- →ainsi se sont opposés les personnels de l'Université Paris XI, qui grâce à la forte mobilisation et le soutien du collectif « Sauvons la Recherche », ont obtenu que seule une petite partie des chercheurs et de l'administration soient transférés sur le plateau.
- →on peut aussi rappeler l'opposition des personnels du centre de recherche EDF de Clamart, qui attendaient le tram depuis 15 ans et qui, au moment où le tram va enfin arriver à Clamart, vont être déplacés sur le Plateau de Saclay à 15 km.
- →ou encore l'ENS Cachan, dont une partie des locaux ont été refaits à neuf récemment ; les salariés sont opposés au transfert sur le plateau, comme en témoigne une enquête réalisée auprès des personnels.

Mais le comble de l'absurde c'est le déménagement d'AgroParisTech, sites de Paris et de Plaisir-Grignon.

En effet, les enseignants d'AgroParisTech et les chercheurs des laboratoires INRA associés devraient quitter des locaux neuf livrés en 2002 et 2009 pour s'installer à Saclay, alors qu'en même temps des terres agricoles de l'INRA de Moulon à Gif seront urbanisées par le projet de campus (passant de 75 à 25 ha, soit une réduction des 2/3, sans aucune offre de récupération de surface ailleurs, obligeant les chercheurs à retrouver des champs d'expérimentation à plusieurs kilomètres de leurs laboratoires actuels). Malgré l'absurdité du projet et la forte opposition des salariés, le projet avance, et maintenant absurdité supplémentaire, le domaine de l'Ecole AgroParisTech pourrait être vendu au propriétaire qatari du Paris St Germain...

Au final, et contrairement à ce qui est annoncé, pas de moyens supplémentaires pour la recherche, mais des réductions de moyens, sous couvert de mutualisation d'autant que les financements sont engloutis dans les déménagements, et des constructions (souvent en partenariat public privé), alors que l'Université Paris-Saclay peut se mettre en place avec des entités restant dans leurs localisations actuelles, à l'instar de l'Université d'Evry dont le déménagement n'est pas envisagé.

La disparition de près de 400 hectares de terres agricoles parmi les plus fertiles d'Île-de-France Actuellement près de 2700 hectares sont cultivés, 1000 hectares ont disparu depuis 1982. Grâce à la forte mobilisation locale, la loi a prévu la protection de 2300 hectares dans le cadre d'une zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF), donc près de 400 hectares seront urbanisés. Quel sera l'avenir de cette zone protégée au regard de l'urbanisation massive qui s'annonce ? Ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire.

-

Jean Tirole, prix Nobel

- C'est dans le cadre de cette urbanisation que se trouvent les terres agricoles de la zone de Corbeville, des terres très fertiles destinées notamment à créer des espaces sportifs ;
- Le risque de mettre en péril la viabilité économique d'une agriculture est très fort pour plusieurs raisons
 - → L'impact des infrastructures qui seront réalisées : le doublement de la RD36 à 2x2, plus installation d'une voie propre pour un transport en commun, plus pistes cyclables, soit une emprise totale de 30 mètres de large contre 7 mètres aujourd'hui, à laquelle devrait s'ajouter un métro aérien dont l'emprise au sol sera une gêne quotidienne pour le travail dans les champs.
 - les contraintes spécifiques de l'agriculture périurbaine, notamment en matière de matériel de transport
 - la mutualisation des engins agricoles entre agriculteurs du plateau crée de l'interdépendance entre les exploitations; la réduction partielle des surfaces entraîne une diminution des recettes, alors que le coût d'entretien des machines ne diminue pas pour autant. Les répercussions sur une exploitation affectent ainsi les autres.

Un projet de métro inutile, destructeur, véritable gabegie financière



L'opposition au projet de métro sur le plateau de Saclay a été suffisamment forte lors du débat public organisé en 2010 / 2011 sur le réseau de transport public du Grand Paris pour que le bilan réalisé alors par la CNDP fasse ce constat et écrive : "Conviendrait-il en conséquence d'organiser un débat public spécifique sur l'aménagement de ce secteur ?". D'ailleurs à la suite du débat, a été acté le désaccord concernant le tracé du métro sur le plateau de Saclay entre le conseil régional et l'Etat.

Mais ensuite, au mépris de l'avis des habitants, un compromis politique a été signé et le projet de métro est ressorti, aggravé : au lieu de 4 gares, 10 sont maintenant prévues permettant une urbanisation dans un rayon de 800 mètres autour de chaque gare, avec un tracé aérien sur les terres agricoles, véritable provocation envers les agriculteurs, les habitants !

Ce projet d'un coût extravagant (2,7 milliards d'euros) est surdimensionné au regard du nombre d'habitants ⁴ (Un métro est rentable pour un trafic de 40 000 voyageurs par heure aux heures de pointe quand il y en aura en réalité 4 000 à 6 000), les coûts d'exploitation et de maintenance ne seront probablement pas couverts par les recettes d'exploitation.

Il ne répond pas aux besoins de transports actuels des habitants. Des propositions alternatives ont été faites : remise à niveau des lignes existantes (B et C), amélioration de leur interconnexion, prolongement de la tangentielle sud C2 de Massy vers St Quentin en Yvelines sans changement à

⁴ A noter plusieurs avis défavorables ou très réservés, émis par diverses instances : le Commissariat Général à l'investissement, le Syndicat des l'avis défavorable du transports d'Ile-de-France et le cercle des transports.

Versailles, développement d'un véritable réseau local de rabattement adapté aux besoins actuels des habitants, création d'un téléphérique entre gare RER et plateaux.

L'impact environnemental est très important mais masqué par le manque d'études

Aucune étude d'impact global n'a été menée ; pourtant les répercussions seront importantes aussi bien pour la biodiversité, la qualité de l'air, la production de gaz à effet de serre, les pollutions sonores qu'en matière hydraulique (écoulement des eaux de ruissellement, risques d'inondation, gestion des eaux usées), ou de risques particuliers (nucléaire) etc.

Mais l'absence de débat public permet au projet d'aménagement du plateau de Saclay d'avancer sans se préoccuper des réelles répercussions sur l'ensemble du territoire.

Un impact patrimonial non pris en compte

Le patrimoine archéologique du plateau (des vestiges néolithiques et l'un des plus importants sites de la région témoignant de la présence des Celtes avant notre ère) sera enfoui ou détruit par les projets d'urbanisation; la villa gallo- romaine de Moulon est même « oubliée » dans le projet de contrat de développement territorial sud.

De même l'impact sur les rigoles, patrimoine historique sur le plateau de Saclay est totalement sous- estimé.



5 La mobilisation associative toujours plus forte

A travers des associations généralistes sur l'environnement, la défense du plateau de Saclay, de la vallée de la Bièvre ou de l'ensemble du territoire de l'OIN, ou des associations spécifiques : une AMAP, la SCI Terres Fertiles (1200 citoyens propriétaires de 20 hectares sur le plateau de Saclay) et des collectifs ad hoc, la population s'est mobilisée fortement : réunions, pétitions, participations aux enquêtes publiques, proposition d'alternatives et manifestations etc.



Elles ont dénoncé le rouleau compresseur de l'Etat qui avance sans tenir compte de l'avis des citoyens, elles dénoncent le manque d'information sur le projet global réel et son impact, c'est-à-dire la création d'une ville nouvelle sur le plateau de Saclay, comme en témoigne le projet de métro, porte ouverte à l'urbanisation.

A plusieurs reprises les associations ont demandé que la Commission nationale du débat public soit saisie afin d'organiser un débat public permettant enfin d'avoir

des informations sur les enjeux réels et de disposer d'une étude d'impact global. Encore en septembre dernier une nouvelle demande a été adressée aux ministres concernés qui à ce jour n'ont toujours pas répondu.

En même temps qu'elles poursuivaient leurs actions de terrain les associations ont décidé en juin dernier de créer un groupe d'étude juridique⁵, pour examiner de plus près les aspects juridiques de l'aménagement du plateau de Saclay. Il en résulte un rapport juridique de 130 pages qui explore de façon systématique aussi bien les dispositions prévues par la loi du Grand Paris, que les premières mises en œuvre via la création de la zone de protection naturelle agricole et forestière (ZPNAF) du



plateau de Saclay ou les contrats de développement territorial (CDT) que les procédures de concertation et d'enquêtes publiques. Les associations ont ainsi pu repérer des irrégularités juridiques qui leur permettent d'engager des recours. La déclaration d'utilité publique de la zone de Corbeville a fait l'objet d'un recours gracieux et face à la réponse du préfet, il est temps maintenant de déposer un recours contentieux.



_

Amis de la Vallée de la Bièvre, Les jardins de Cérès-AMAP, Groupe de Réflexion, d'Action et d'Animation de Lozère, Essonne Nature Environnement, Jouy Ecologie, SCI Terres fertiles, Association pour la Préservation des Espaces Naturels de l'Environnement de Saint Aubin, Citoyens Actifs et Solidaires, ainsi que sept citoyens/nes à titre personnel.